

Date de dépôt : 17 juin 2010

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat présentant le bouclage de diverses lois d'investissements

Rapport de M^{me} Elisabeth Chatelain

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de sa séance du 2 juin 2010, la Commission des finances a étudié ce projet de loi 10649, sous la présidence de M. Christian Bavarel. Le procès-verbal a été pris par M^{me} Anne-Christine Kasser-Sauvin.

Convaincus par la qualité de ce projet de loi de bouclage expliquant dans les détails l'utilisation des crédits votés, c'est sans débat que les commissaires aux finances ont entamé la procédure de vote.

Vote en premier débat

L'entrée en matière sur le PL 10649 est acceptée, à l'unanimité, par :
15 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'intitulé.

Pas d'opposition, l'intitulé est adopté sans opposition.

Le président met aux voix l'article 1 « Bouclage ».

Pas d'opposition, l'article 1 est adopté sans opposition.

Le président met aux voix l'article 2 « Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ».

Pas d'opposition, l'article 2 est adopté sans opposition.

Vote en troisième débat

Le PL 10649 dans son ensemble est adopté, à l'unanimité, par :

15 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Catégorie : débat organisé (II)

Commentaires de la rapporteure

Pour les personnes pour lesquelles, il est de bon ton d'affirmer que les dépenses de l'Etat dépassent toujours les prévisions, je recommande la lecture de ce projet de loi de bouclage où pour un montant total de dépenses prévu de 178 080 200 F, les dépenses réelles n'ont été que de 169 653 548 F soit une économie de 8 426 651 F.

Conclusion

La Commission unanime vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter ce projet de loi.

Projet de loi (10649)

présentant le boucllement de diverses lois d'investissements

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Les lois énumérées ci-après relevant du train annuel de lois d'investissement
sont bouclées avec effet au 31 décembre 2009.

Rubrique	Libellé	Budget 2009	N° de la loi	Date de vote de la loi	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2009	Disponible
05.06.08.00 (anc. 66.00.00, 56.02.00)	Service immobilier (Logement)						
	Projets : subventions aux fondations immobilières de droit public. (FIDP)	0			158'500'000	152'597'999.00	5'902'001.00
(anc. 55307400 *)		0	6617	08.03.1991	31'500'000		
			6990	07.10.1993	32'000'000	63'258'150.00	
			7244	15.09.1995	30'000'000		
(anc. 55307501 *)			8488	05.10.2001	30'000'000		
			9429	20.05.2005	35'000'000	22'623'390.00	
55410000 (anc. 52300101, 52300151 *)						66'716'459.00	

Rubrique	Libellé	Budget 2009	N° de la loi	Date de vote de la loi	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2009	Disponible
05.12.00.00 (anc. 64.02.00)	Registre foncier						
	Pour le chargement des données relatives aux gages immobiliers en base de données informatiques et l'évolution du système du registre foncier en collaboration avec l'Etat de Vaud	0	7138	16.12.1994	2'200'000	2'200'000	0
50620000 (anc. 53907000 *)		0	7138	16.12.1994	2'200'000	2'200'000	0
05.08.00.00 (anc. 64.02.00)	CTI						
	Pour le chargement des données relatives aux gages immobiliers en base de données informatiques et l'évolution du système du registre foncier en collaboration avec l'Etat de Vaud	0	7138	16.12.1994	1'300'000	1'146'375.85	153'624.15
50620000 (anc. 53804901 *) 52010000		0	7138	16.12.1994	1'300'000	1'129'232.10	170'767.90
		0			0	1'137.50	-1'137.50
52020000		0			0	16'006.25	-16'006.25
05.08.00.00 (anc. 17.00.00)	CTI						
	Acquisition du système d'information des bâtiments	0	8129	17.12.1999	440'000	506'634.36	-66'634.36
50620000 (anc. 53604900 *) 52010000		0	8129	17.12.1999	440'000	339'818.95	100'181.05
		0			0	122'665.47	-122'665.47
52020000		0			0	38'589.71	-38'589.71
30900100						5'164.80	-5'164.80
31804900						395.43	-395.43

Rubrique	Libellé	Budget 2009	N° de la loi	Date de vote de la loi	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2009	Disponible
05.08.00.00 (anc. 17.00.00)	CTI						
	Conduite opérationnelle personnel Police	0	8363	10.08.2002	1'425'000	1'542'062.20	-117'062.20
50620000 (anc. 53604900 *) 52010000		0	8363	10.08.2002	1'425'000	1'123'125.90	301'874.10
52020000		0			0	334'160.80	-334'160.80
		0			0	84'775.50	-84'775.50
05.08.00.00 (an. 17.00.00)	CTI						
	Extension d'infrastructure de communication pour la pédagogie	0	8581	26.04.2002	439'000	360'433.55	78'566.45
50620000 (anc. 53604900 *)		0	8581	26.04.2002	439'000	360'433.55	78'566.45
05.08.00.00 (anc. 17.00.00)	CTI						
	Pour la mise en place du système d'information du DASS	0	8601	20.09.2002	950'000	197'878.44	752'121.56
50620000 (anc. 53604900 *) 52010000		0	8601	20.09.2002	950'000	153'275.55	796'724.45
		0			0	44'602.89	-44'602.89
05.09.00.00 (anc. 51.09.00)	Direction de support						
	Mise en place d'une comptabilité analytique par prestations au département de l'aménagement, de l'équipement et du logement	0	8326	15.12.2000	586'200	134'284.80	451'915.20
52010000 (anc. 53800150 *)		0	8326	15.12.2000	586'200	134'284.80	451'915.20
06.02.00.00 (anc. 64.03.00)	Direction générale de l'intérieur						
	Opération de digitalisation des plans semi-graphiques au service du cadastre	240'000	7004	17.12.1993	6'000'000	5'615'359.20	384'640.80
50900000 (anc. 53907000 *) 52900000		240'000	7004	17.12.1993	6'000'000	5'389'906.15	610'093.85
		0			0	225'453.05	-225'453.05

Rubrique	Libellé	Budget 2009	N° de la loi	Date de vote de la loi	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2009	Disponible
06.04.00.00 (anc. 65.11.00)	Direction générale de l'environnement						
	Etablissement du cadastre des sites pollués	0	8111	25.05.2000	5'490'000	4'778'781.85	711'218.15
50900000 (anc. 53900122 *)		0	8111	25.05.2000	5'490'000	5'221'781.85	268'218.15
63000000 (anc. 65000105 *)		0			0	-443'000	443'000
06.05.00.00 (anc. 65.04.00)	Direction générale de la nature et du paysage						
	Acquisition de forêts et de terrains assimilés	123'085	8327	15.12.2000	750'000	573'739.60	176'260.40
50000000 (anc. 53500100 *)		0	8327	15.12.2000	750'000	234'812.55	515'187.45
50500000		123'085			0	338'927.05	-338'927.05
Total		363'085			178'080'200	169'653'548.85	8'426'651.15

* Les lois mentionnées dans le tableau ci-dessus, relevant du train annuel de lois d'investissement, ont été votées avant le 1^{er} janvier 2008 et l'entrée en vigueur des normes IPSAS.

Les crédits d'investissement concernant les lois du CTI ne tenaient pas compte des coûts de l'activation des charges de personnel interne qui doivent être immobilisés selon les normes IPSAS et les recommandations de l'ICF. Par ailleurs, selon ces mêmes directives, certains frais sont désormais comptabilisés en fonctionnement lié avec pour conséquence que le crédit d'investissement voté initialement n'est que partiellement dépensé sur le budget de fonctionnement.

En outre, les anciennes natures (anc. ...*) font référence à la nature sur laquelle le crédit d'investissement a été voté (natures du plan comptable NMC). Elles ont été reclassées lors de la mise en œuvre du plan comptable MCH2 qui fait foi depuis 2008.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.